

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 28 (1899)
Heft: 6

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

lui connaît, le *Nouveau Larousse illustré* n'a eu garde de les omettre : quelque dépourvu que soit un mot de sanction académique, s'il fait partie de la langue à un titre quelconque, vous pouvez être sûr de l'y trouver : c'est ainsi que vous rencontrerez dans le fascicule de cette semaine le mot *Chocnosof*, le mot *Choper*, le mot *Chopin*, le mot *Chouriner*. A côté de cela de grandes colonnes de mots savants, en un mot le vocabulaire tout entier enregistré avec une extraordinaire richesse dans ce merveilleux dictionnaire. Parmi les articles les plus intéressants de ce beau fascicule, nous citerons, entre autres, les biographies de *Chopin* et de *Choiseul*, les mots *Chlorose*, *Chlorure*, *Chocolat*, *Chœur*, *Chouannerie*, et le mot *Chorégraphie*, qu'accompagne un curieux tableau de notation chorégraphique.

Nous avons reçu à la fois les fascicules 109 et 110, deux fort beaux fascicules, très intéressants et très brillamment illustrés. Citons, entre autres, les articles sur *Clovis*, *Cluny*, le *Cobalt*, la *Cochenille*, la *Cochinchine*, le *Code*, le *Cœur*, la *Coiffure*, etc., ce dernier mot accompagné d'un très original tableau synoptique de la coiffure depuis l'antiquité jusqu'à nos jours qui ne comprend pas moins de cent gravures à lui seul.

En ce temps où la question de l'expansion coloniale est à l'ordre du jour, on lira certainement avec intérêt l'excellent article consacré au mot *Colonisation* dû à la plume autorisée de M. Froidevaux, secrétaire de l'Office colonial ; il présente un résumé concis et très net de l'histoire de la colonisation jusqu'à nos jours. Signalons aussi un article fort intéressant sur le mot *Colonne*, illustré de nombreuses gravures représentant les différents types de colonnes, colonnes torsées, annelées, feuillées, etc., et de jolies reproductions de la colonne Trajane, de la colonne Vendôme et de la colonne de Juillet. Citons encore la biographie de *Christophe Colomb*, les monographies de *Colmar* et de *Cologne*, l'analyse littéraire de *Colomba* de Mérimée, les mots *Colombe*, *Colonel*, *Colosse*, *Colza*, etc.



Chronique scolaire

Fribourg. — *Cours d'instruction pour professeurs de dessin.* Dimanche, 14 mai, sont arrivés dans notre ville les participants au premier cours d'instruction pour professeurs de dessin des Ecoles professionnelles romandes. Le cours est donné à l'Ecole des Arts et Métiers à Pérolles. Les participants sont au nombre de 15, venus des cantons suivants : Berne, 3 ; Fribourg, 3 ; Vaud, 2 ; Genève, 1 ; Valais, 5 ; Tessin, 1.

Les leçons commencent chaque jour à 7 h. du matin et durent jusqu'à midi pour reprendre à 2 h. et continuer jusqu'à 7 h. du soir, soit un total de 60 heures de travail par semaine.

On sait que le cours durera jusqu'au 15 août. Nous souhaitons que les participants trouvent non seulement profit, mais agrément à leur séjour dans notre ville.

Schaffhouse. — *XIV^e cours normal suisse de travaux manuels.*

Du 10 juillet au 5 août 1899 aura lieu, à Schaffhouse, le XIV^e cours normal suisse de travaux manuels.

L'enseignement, qui sera donné en français et en allemand, comprendra les branches suivantes :

1^o Cours élémentaire ; 2^o cartonnage ; 3^o travaux à l'établi ; 4^o sculpture en coches et en champlévé ; 5^o modelage ; 6^o cours spécial pour la confection d'objets se rapportant à l'enseignement intuitif.

Les instituteurs qui désirent suivre ce cours ont dû adresser leur demande *avant le 15 mai*, à la Direction de l'Instruction publique du canton de Schaffhouse, ainsi qu'*au Département de l'Instruction publique de leur propre canton*. Les inscriptions indiquent d'une manière formelle la branche choisie.

Le Département fédéral de l'industrie accorde à chaque participant une subvention égale à celle qu'il obtiendra de son canton. La finance d'inscription est de 65 francs (70 francs pour la 6^e section).

Les participants trouveront à Schaffhouse pension et logement au prix de 70 à 80 fr. pour la durée du cours.

Le directeur du cours, M. Altenbach, instituteur secondaire, à Schaffhouse, donnera tous les renseignements complémentaires qui pourraient être utiles.

Confédération. — La Confédération peut-elle subventionner l'école primaire sans reviser préalablement la Constitution ? Telle est la question du jour. Grâce aux indiscrétions du *Volksblatt* du Nidwald, rectifiées et en même temps corroborées par la *N. Gazette de Zurich*, nous savons que trois conseillers fédéraux seulement admettent la constitutionnalité de subventions scolaires. Ce sont MM. Brenner, Lachenal et Müller. Par contre, MM. Zemp et Hauser se sont prononcés nettement pour la nécessité d'une revision. MM. Ruffy et Deucher se sont abstenus.

Cette initiation aux délibérations secrètes du Conseil fédéral a eu son côté plaisant. Dans sa joie d'être si bien informé, le correspondant de la *N. Gazette de Zurich* avait ajouté ce détail psychologique : M. Müller s'est prononcé « sans enthousiasme ».

Le président de la Confédération s'est empressé d'écrire à la *N. Gazette de Zurich* pour récuser cet état d'âme. Il ne veut pas laisser passer la légende d'un magistrat militaire et juriste qui résout une question capitale sans être convaincu. M. Müller déclare avoir toujours eu l'opinion bien arrêtée qu'une revision constitutionnelle n'est pas nécessaire. Donner son avis avec réflexion et mesure ne signifie pas, dit-il, qu'on est dans l'incertitude. Le plus ou moins d'enthousiasme n'a rien à faire avec la solution de problèmes juridiques.

C'est fort bien raisonné, et cette attitude concorde avec le caractère résolu de M. Müller. Il ne s'en suit pas, pour autant, que la compétence souveraine des cantons en matière scolaire puisse être douteuse en présence du texte actuel de l'art. 27.

Zurich. — *Conférence des directeurs de l'Instruction publique à Zurich.* — Depuis trois ou quatre ans, les directeurs de l'Instruction publique des divers cantons se réunissent périodiquement en conférence. A l'origine, la convocation avait pour but l'étude de la question toujours pendante des subventions de la Confédération à l'école primaire. Puis d'autres objets ont fixé l'attention des chefs de Département. Cette année, la réunion a eu lieu à Zurich, le 19 avril, sous la présidence de M. Grob. Les représentants des cantons d'Uri, Schwytz, Lucerne, Tessin et Fribourg manquaient seuls à l'appel.

La conférence a approuvé un *règlement* provisoire pour ses délibérations. Il a été décidé que le Vorort de la conférence sera itinérant et changera chaque année; toutefois, le secrétariat sera permanent. M. Favon a combattu l'institution du secrétaire permanent et a demandé que le secrétariat se déplace avec la présidence; il a fait ressortir que le secrétariat permanent pourrait nous conduire dans la suite à un Bureau central, ce qui n'était certes pas dans les vues de plusieurs membres de la conférence. Au vote, la proposition de M. Favon a réuni un certain nombre de voix, en particulier toutes celles de la Suisse romande; mais la majorité a été d'un avis contraire. Le secrétariat permanent a donc été maintenu et la conférence a appelé à ce poste M. le Dr Huber, secrétaire du Département de l'Instruction publique du canton de Zurich.

M. Grob a rapporté sur la question de l'*Atlas scolaire*. Il a proposé l'élaboration d'un Atlas suisse complet et détaillé, analogue à ce qui se fait de mieux en Allemagne et en France et destiné aux gymnases, aux écoles normales, aux écoles industrielles et commerciales et aussi à l'enseignement supérieur. Cet atlas paraîtrait simultanément en deux éditions, l'une avec texte allemand, l'autre avec texte français. M. Grob a demandé qu'une commission fût instituée pour suivre cette publication et qu'un crédit de 2,500 fr. fût alloué pour les travaux préparatoires de cette commission, en particulier pour les essais cartographiques qu'il est nécessaire de faire avant de fixer la manière suivant laquelle l'atlas sera établi. Ces conclusions ont été adoptées. La commission sera présidée par M. le Dr Gobat, et composée de MM. Äppli, professeur à l'École cantonale de Zurich, Brückner, professeur à l'Université de Berne, Held, du Bureau topographique fédéral, C. Knapp, professeur à l'Académie de Neuchâtel, F. Guex, directeur des écoles normales du canton de Vaud, et W. Rosier, professeur à Genève. M. Schlumpf, de l'Institut cartographique de Winterthour, fera partie de la commission avec voix consultative.

La conférence a aussi discuté, après rapport de M. Gobat, les propositions de la commission fédérale de *maturité médicale*, actuellement soumises aux cantons par le Département fédéral de l'Intérieur. A l'unanimité, elle s'est montrée opposée à une action directe de la commission fédérale dans les examens de maturité des gymnases cantonaux. Elle a été unanime aussi pour demander que, dans le programme de ces examens, la géographie soit considérée comme une branche spéciale; le projet de la commission fédérale qui consiste à diviser cette branche en géographie politique, unie à l'histoire, et en géographie physique, jointe à la physique, et qui n'a pour lui aucun argument probant, n'a pas trouvé de défenseur. L'idée d'assimiler le programme de la maturité pour les candidats à l'art vétérinaire à celui de la maturité médicale a été approuvée sans opposition. Quant à la valeur comparée des diverses maturités : maturité littéraire ou classique, maturité réelle et maturité scientifique, la discussion a révélé des divergences d'opinion. La majorité reste fidèle à la maturité avec latin et grec obligatoires; cependant, tout le monde est d'accord sur la nécessité de maintenir à côté de cette maturité qu'on peut appeler traditionnelle, une maturité réelle avec latin obligatoire et dans laquelle le grec est remplacé par l'italien ou par l'anglais. Enfin, il existe des partisans d'une troisième maturité dite scientifique, dont le grec et le latin seraient exclus, et qui pourrait, au même titre que les deux autres, conduire en médecine.

La prochaine conférence aura lieu à St-Gall, sous la présidence de

M. Keiser, chef du département de l'Instruction publique du canton de St Gall. Le nouveau *comité* se compose de M. Keiser, président, de M. Gobat, chef du Département de l'Instruction publique du canton de Berne, et de M. Favon, chef du Département de l'Instruction publique du canton de Genève.

Berne. — *Congrès scolaire suisse.* Le congrès des instituteurs suisses, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la création de la Société suisse des instituteurs, se réunira à Berne, les 9 et 10 octobre prochain.

— *Etudiants et institutrices* La semaine dernière ont eu lieu à Berne des examens fédéraux de maturité pour médecins. Vingt candidats, dont huit dames, se sont présentés. Les huit jeunes filles ont passé victorieusement l'épreuve. Des douze représentants du sexe fort, neuf seulement ont su satisfaire la curiosité des experts et obtenir le diplôme. Un de nos confrères de la Suisse allemande croit avoir trouvé l'explication de ce phénomène : *Die Damen kneipen nicht.*

Pareillement dans le monde des instituteurs et institutrices, la concurrence du sexe dit faible devient de jour en jour plus redoutable. Des trois séminaires allemands du canton de Berne, il vient de sortir soixante-dix-neuf maîtresses d'école. L'école normale de Porrentruy a, pour sa part, donné tout récemment le certificat de capacité à trente-quatre candidates. Ce sont, au total, cent treize institutrices que le printemps vient de faire éclore dans le canton de Berne. Un pédagogue bernois disait l'autre jour que, pour lutter contre l'envahissement de la carrière par les jeunes filles, il ne restait plus aux instituteurs qu'une ressource : épouser.

Lausanne. — *L'allemand aux écoles primaires.* La Municipalité demande au Conseil communal d'être autorisée à créer un troisième poste de maître d'allemand aux écoles primaires.

Le traitement du nouveau maître sera fixé dans les mêmes limites que pour ses collègues, soit 2,400 fr. pour 24 heures de leçons par semaine, avec augmentation de 150 francs par 5 années de service jusqu'au maximum de 3,000 francs.

Soleure. — On complimente le peuple soleurois, qui a adopté à une belle majorité (8,929 voix contre 3,180) la nouvelle loi augmentant le traitement des instituteurs. Le minimum reste fixé, comme précédemment, à 1,000 fr., plus indemnité de logement, jardin, affouage. Ces accessoires sont évalués à 200 fr. En revanche, la nouvelle loi introduit le système des primes d'âge. L'instituteur qui a enseigné pendant quatre ans reçoit une augmentation de 100 fr., et cette progression se renouvelle de quatre ans en quatre ans jusqu'à ce qu'elle atteigne 500 fr. au bout de 20 ans d'enseignement.

La dépense qui résulte de cette innovation incombe à l'Etat, dont les prestations se trouveront ainsi accrues de 55,000 fr.

L'heureuse issue de la votation populaire est due à l'entente des partis.

Neuchâtel. — *Colonies de vacances scolaires.* Une œuvre modeste, mais des plus importantes, puisqu'il s'agit ici de faire du bien aux déshérités, c'est l'organisation des colonies de vacances qui a vu le jour à Neuchâtel en 1880 ; cette œuvre en est donc à sa dix-neuvième campagne et compte parmi les plus bienfaisantes que nous connaissons. Chacun sait qu'une fois les classes fermées, au brûlant mois de juillet, un nombre restreint d'heureux enfants s'envolent comme de joyeux oiseaux, qui, à la campagne, qui, à la montagne, pour y

prendre leurs ébats et secouer la poussière scolaire, tandis que la plus grande partie de nos fillettes et de nos garçons est condamnée à rester dans une ville. Sans surveillance pour la plupart d'entre eux, ils passent leur temps dans la rue, et leur éducation, — hélas ! — ne s'en ressent que trop. La *Société des colonies de vacances*, pour remédier à cette lacune de l'organisation sociale, envoie chaque année à la campagne autant d'enfants que ses ressources limitées le lui permettent. Pendant les vacances scolaires de 1898, 290 enfants de Neuchâtel-Serrières, savoir 152 filles et 138 garçons, répartis en sept groupes, sous la surveillance de personnes dévouées et choisies tout particulièrement au point de vue de l'éducation du cœur, ont passé quelques semaines à la campagne, la plupart d'entre eux à la ferme de Bellevue, rière Bevaix. Cette dernière est située à mi-chemin de ce village aux Prises-de-Gorgier, près de la forêt, dans un lieu des plus agrestes où les petits pensionnaires d'occasion peuvent respirer un air pur et faire de bonnes courses dans les bois ombrés. Avec une nourriture fortifiante, dont la base est le lait, la viande et les fruits, ces enfants améliorent leur santé d'une manière remarquable et par leur bonne mine doivent faire plaisir à leurs parents lorsqu'ils sont de retour à la maison.

Ajoutons encore que la ferme de Bellevue a donné l'hospitalité, — toujours par les bons soins de la Société des colonies de vacances, — à 30 enfants convalescents, pendant la saison d'hiver.

L'œuvre des colonies de vacances scolaires est pédagogique et moralisatrice et ses souscripteurs ont droit à toute la reconnaissance de la société.

E. R.

France. — *Maisons familiales pour le personnel féminin.* Un Comité a été constitué en vue de la création de *maisons familiales de repos* pour le personnel de l'enseignement féminin. Dans un « appel » rédigé au nom du comité, M. Forcin, inspecteur général de l'Instruction publique, indique le but que se proposent les promoteurs de l'œuvre :

« Ceux qui sont appelés, par leurs fonctions administratives, à voir de près les écoles ou les collèges et les lycées de jeunes filles, savent à quel point l'enseignement est écrasant pour celles qui le donnent. Institutrices ou professeurs, la plupart s'y dépensent sans réserve, avec un dévouement, une ardeur, une abnégation qui, trop souvent, dépassent leurs forces. La préparation fébrile des examens et des concours, les lectures précipitées, les veilles meurtrières avaient déjà atteint leurs jeunes santés ; la fatigue épuisante de la parole achève de les ébranler, et, bientôt, le médecin prononce des mots menaçants. Il ordonne le silence, le calme, le grand air, un exercice modéré, un régime tonique ; il déclare qu'il faut prendre un congé. C'est bientôt dit. Hélas ! un congé ! Où et comment ? Un congé dans sa famille ? Mais on craint d'être à charge de sa famille, à moins que, soi-même, on n'en ait la charge. Et puis, on n'a pas toujours une famille. Que faire ? Aller seule à l'hôtel dans quelque station de malades riches ? Ce n'est pas très convenable et c'est trop dispendieux. Le cercle des possibilités pratiques étant vite parcouru, on s'en détourne, on renonce à prendre un congé ; on se dit : « Bah ! j'aurai du courage. Ces médecins vous effrayent pour peu de chose. Allons toujours ! Advienne que pourra. »

Ce qui survient, au bout de quelques mois ou de quelques semaines, c'est une maladie, c'est l'incapacité d'enseigner, et peut être même la ruine physique et morale de toute une vie. Ainsi la machine avait

une simple avarie, et faute d'un bienfaisant atelier où l'on aurait pu la réparer à temps, la voici pour toujours brisée.

Il m'a semblé que cet atelier de réparation, il fallait à tout prix le créer. Un comité de dames a bien voulu accueillir cette idée et la faire sienne.

Il étudie en ce moment le plan d'une vaste association destinée à ouvrir des *maisons familiales de repos* où le personnel féminin serait admis, moyennant une rétribution très modique et même gratuitement dans certains cas exceptionnels.

Le premier soin de ce comité d'initiative sera de réunir les capitaux lui permettant d'entreprendre les fondations projetées. Mais sans attendre le jour où il aura le *million* qui lui sera nécessaire, il pourra, sans doute assez vite, utiliser une part de ces premiers fonds, en distribuant quelques *bourses familiales de repos* à des institutrices ou professeurs fatigués et particulièrement dignes d'intérêt.

Il adresse un pressant appel à tous ceux qui aiment, qui veulent défendre et servir la grande cause de l'enseignement des jeunes filles, des femmes de demain.

— *Cours et conférences de pédagogie à la Faculté des Lettres de Lyon.* — Nous reproduisons ci-après le programme des cours et conférences de la Faculté des lettres de l'Université de Lyon :

« Le cours public de pédagogie a cette année pour sujet *L'École et la Famille. Examen critique des droits de la société sur l'enfant.*

« Deux conférences, l'une de pédagogie, l'autre de législation primaire, sont consacrées à la préparation du *Certificat d'aptitude à l'inspection primaire et à la direction des Ecoles normales*. M. l'inspecteur d'académie veut bien y joindre des exercices pratiques d'inspection faits sous sa direction.

• Une conférence de psychologie appliquée à l'éducation porte sur l'éducation intellectuelle. On se propose de réunir tous ceux qu'intéresse la pédagogie, non seulement les candidats à l'inspection primaire, mais aussi les candidats au *Professorat des Ecoles normales*, et les aspirants au *Certificat d'aptitude pédagogique* dont la préparation est, cette année, spécialement organisée. (Des sujets de devoirs spéciaux sont proposés pour ce certificat.)

Chaque mois des sujets de devoirs de pédagogie, législation, littérature, histoire, géographie, langues vivantes, et, grâce à la collaboration de la Faculté des sciences, de sciences mathématiques, physiques, naturelles, sont adressés aux auditeurs inscrits ; et les copies sont renvoyées corrigées ou rendues en conférence.

Le droit d'immatriculation à la Faculté est de 20 francs pour l'année, et donne accès à ces différents cours et conférences. La correction des copies ne comporte aucune rétribution supplémentaire. »

CORRESPONDANCE

Dax Landes.

MON CHER CONFRÈRE ET AMI,

Voilà trente ans que je suis le cours ininterrompu de vos travaux pédagogiques avec une constance infatigable, autant et plus pour l'amour de la pédagogie elle-même que par amitié pour vous. Je puis